

suffire à elles-mêmes, ce qui laissa le nombre précité de 1,541. Certaines de ces familles ne furent secourues qu'une fois; d'autres deux fois, mais les autres pour une période plus ou moins longue. Le montant total des dépenses pour les secours extérieurs, comme je l'ai déjà dit, fut de \$43,000, quelque \$3,000 de moins que pour l'année 1922. Cette année-ci fut exceptionnelle à cause des soldats de retour de la guerre, et le gouvernement fédéral s'alliant au gouvernement provincial et à la ville, contribuèrent un montant à peu près équivalent au montant dépensé par la ville aux secours aux nécessiteux. Pour en venir à la question du secours au vieil âge, nous voyons que de ce nombre de 1,541,136 particuliers, chefs de familles dépassaient 65 ans. Et ceci ne comprend pas les réfugiés aux institutions de charité qui, toutefois, ne sont pas directement de notre ressort. Ceux-là se trouvaient 328 distribués en sept institutions différentes de la ville.

*M. Spence:*

Q. Ces 328 particuliers dépassaient-ils 65 ans?—R. Trois cent vingt-huit personnes au-dessus de 65 ans sont réparties dans diverses institutions de la ville.

*M. Neill:*

Q. Ces derniers seuls doivent nous occuper. Les autres ne sont que des cas passagers qui peuvent être secourus sur-le-champ. Ce qui importe ici ce sont les personnes permanemment indigentes.—R. Les personnes hébergées aux refuges en sont. Ce qui fait qu'il y a tant de maisons de refuge pour les soins de 328 personnes est, qu'à cause de la différence de langue et de religion, les Canadiens-Français vont à leur institution, l'Hospice Saint-Charles, et les Irlandais à la leur.

Q. Quelle était la moyenne du coût d'entretien de ces réfugiés? La réponse nous donnerait ici des éclaircissements. Quelle était la moyenne du coût d'entretien pour ce qui concerne les vieillards?—R. Je crois avoir donné les chiffres pour chaque cas. Mais il y avait aussi six ou sept personnes au-dessus de 65 ans qui recevaient déjà de l'aide de la pension aux mères de familles", parce que, dans certains cas, la grand'mère avait pris la place de la mère morte ou absente auprès des enfants.

Q. Le témoin a-t-il des chiffres à donner établissant combien le soin de ces 328 particuliers a coûté à la ville? Ceci encore nous donnerait les renseignements nécessaires.—R. A ceux-là la ville ne donnait rien.

Q. D'aucune manière?—R. Si, en octroyant une certaine somme chaque année à chacune de ces institutions.

Q. Quel en était le montant pour chaque individu?—R. La ville accordait une allocation à toutes ces institutions au montant de \$38,000 également distribués.

Q. Combien—R. A peu près \$35,000 furent distribués l'an dernier en allocations de cette nature. Évidemment, ces allocations n'allaient pas toutes au soutien du vieil âge seulement, étant donné qu'une part allait aux institutions pour enfants délaissés.

*Le président:*

Q. Le montant comprend-il les frais d'administration?—R. Oui, à l'exception. Seulement il ne comprend pas les dons en nature qui pourraient être faits. Il y en a que des personnes font chaque mois régulièrement. Le montant ne comprend pas non plus les frais d'habillement. Et ce principe est, je crois, général aux autres institutions du même genre.

*M. St-Père:*

Q. Supposons qu'un nécessiteux âgé demande assistance à l'hôtel-de-ville qui le place dans un de ces refuges—soit catholique, soit protestant, la ville